



Petite fraude sur internet

Par **Den**, le **17/12/2010** à **14:44**

Bonjour,rnrn J'ai bien conscience que mon cas n'est ni désespéré, ni de grande conséquence. Cependant, j'ai quand même l'impression d'avoir à faire à une fraude pour laquelle les protagonistes incriminés font preuve d'un laxisme affligeant, ou d'un manque d'honnêteté flagrant.rnrn J'ai acheté, sur internet, une ligne complète d'échappement pour ma voiture en août 2010. Il y avait en option, pour 5€ de plus, une boîte de pâte pour les jonctions des éléments de la ligne d'échappement. J'ai souscrit à cette option, mais il n'y avait pas de pâte au moment de la livraison.rnrn J'ai donc prévenu la société par courriel le 22 août et celle-ci m'a répondu, le 30 août, qu'ils s'excusaient et me rembourseraient la somme due. Depuis, plus rien, plus aucun signe de vie. Je les ai relancés le 21 septembre, puis menacés d'en informer la Répressions des Fraudes le 6 octobre, mais rien y fait. Que puis-je faire?rnrn Merci pour vos conseils et, même si cela peut apparaître comme un non cas au vu de la somme dérisoire, merci d'aider à combattre la fraude sous toutes ses formes.

Par **mimi493**, le **17/12/2010** à **15:09**

LRAR de mise en demeure de fournir le bien acheté et qu'à défaut vous saisirez le tribunal d'instance

Par **Den**, le **17/12/2010** à **16:32**

Bonjour et merci pour la rapidité de votre réponse, mais vous devez bien comprendre que depuis le temps cette pâte ne m'est plus d'aucune utilité et que le prix de la LRAR équivaut à

la somme qu'ils me doivent.

Par **pierrot94**, le **10/02/2012 à 17:54**

je ne crois ,pas que ce soit le tribunal d'instance mais le juge de proximité pour les litiges inférieurs à 4000 eurosnil faut mettre un timbre fiscal de 35 euros....valable 6 mois...